



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 MAI 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B183

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois - Programme de travaux pour la réfection de la voie d'accès au casier en exploitation

Le 10 mai 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, membre du bureau, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DRAOUZIA Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à JOUVE Mireille - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - PIZOT Roger, vice-président Saint-Paul-lez-Durance - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 MAI 2012

Rapporteur : Michel BOULAN

Thématique : Collecte et traitement des déchets

**Objet : Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois -
Programme de travaux pour la réfection de la voie d'accès au casier en
exploitation**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La voie d'accès principale à l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois permet d'assurer la desserte routière du site à l'ensemble des usagers (apporteurs de déchets, entreprises de travaux, ...). Cette voie est pour partie traitée en enrobé et pour partie en matériaux naturels compactés. Afin, d'une part, d'assurer des conditions de roulage satisfaisantes à l'ensemble des véhicules fréquentant le site et, d'autre part, d'améliorer la gestion des Eaux Pluviales internes du site, il est nécessaire de réaliser la réfection de la partie non traitée en enrobé de la voie, soit environ 400 ml de voie.

Exposé des motifs :

L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois est l'outil stratégique pour l'exercice de la compétence Traitement et Elimination des Déchets. En effet, plus de 90% des déchets communautaires (environ 145 000 t/an) y sont traités dans un cadre réglementaire rigoureux, environnementalement responsable (site certifié ISO 14001) et économiquement confortable. Aussi, compte tenu d'une part de la capacité des ouvrages et d'autre part du gisement d'Ordures Ménagères résiduelles, l'ISDnD restera l'exutoire privilégié des déchets communautaires jusqu'au comblement total des ouvrages.

Une voie d'accès principale permet d'assurer la desserte routière du site ; l'ensemble des usagers de l'ISDnD l'emprunte (apporteurs de déchets, entreprises de travaux, ...). Cette voie est pour partie traitée en enrobé et pour partie en matériaux naturels compactés.

Afin, d'une part, d'assurer des conditions de roulage satisfaisantes à l'ensemble des véhicules fréquentant le site et, d'autre part, d'améliorer la gestion des Eaux Pluviales internes du site, la Communauté du Pays d'Aix souhaite réaliser la réfection de la partie non traitée en enrobé de la voie soit environ 400 ml de voie.

La reprise de la voirie interne à l'ISDnD aura donc pour objectifs :

- d'assurer des conditions de roulage à l'ensemble des apporteurs du site ;
- de renforcer les dispositions prises en faveur de la sécurité routière du site ;
- d'optimiser la gestion des Eaux Pluviales du site.

Sur la base des coûts de réalisations et opérations similaires précédemment réalisées, le montant des dépenses liées à la réalisation de cette opération sont estimés comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 20 000 € H.T. ;
- Phase Travaux : 250 000 € H.T.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant n'excédant pas 1 500 000€ pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission Déchets Ménagers en date du 25 avril 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme des travaux tels que décrits supra pour l'opération de réfection de la voie d'accès au casier en exploitation de l'ISDnD de l'Arbois ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **DECIDER** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Communauté du Pays d'Aix opération 114 – nature 2031 et 2128 – fonction 812.

	Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	1ère quinzaine	2ème quinzaine														
Etudes : Phases Amont																
Consultation Entreprises de Travaux																
Suivi Chantier																

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois - Programme de travaux pour la réfection de la voie d'accès au casier en exploitation

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 MAI 2012

A large, fluid handwritten signature in black ink, written over the official seal and the date stamp.